

01

CRÉATION DE VOTRE DOSSIER



Aller sur le site EFM : www.efmaroc.org

Cliquer sur l'onglet Admission / Inscriptions 2024-2025

Créer un dossier : réception de vos identifiants sur votre boîte mail

02

COMPLÉTER LA DEMANDE D'ADMISSION



Connectez vous sur la plateforme admission : <https://inscriptions.efmaroc.org/20242025/> avec vos identifiant et mot de passe reçus.

Renseigner les fiches demandées

Cliquer sur le bouton **CLÔTURER LE DOSSIER**

03

NUMÉRISER ET TÉLÉVERSER VOTRE DOSSIER



Téléverser l'ensemble des documents demandés au format pdf *

Imprimer la fiche récapitulative, faire signer par les 2 parents et y apposer une photo de l'enfant. Téléverser la fiche sur la plateforme.

Cliquer sur le bouton **SOUMETTRE LE DOSSIER** une fois que vous avez complété et téléversé l'ensemble des pièces demandées afin de finaliser votre dossier d'inscription.

*LISTE DES DOCUMENTS À SOUMETTRE

- ◆ Fiche récapitulative (disponible sur votre espace personnel) signée avec photo de l'enfant
- ◆ Copie complète du livret de famille (les pages renseignées)
- ◆ Copie du passeport et/ou de la carte nationale d'identité des parents ou titre de séjour
- ◆ Copie du passeport ou de la CNI de l'enfant ou Acte de naissance de l'enfant en français
- ◆ Certificat de scolarité de l'élève de l'année scolaire en cours
- ◆ Justificatif de domicile au nom des parents (ex: contrat de bail, copie de quittance d'eau, d'électricité, certificat d'immatriculation consulaire ...) en français, dans la ville de l'établissement d'inscription

LISTE DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES LE CAS ÉCHEANT

- ◆ Pour une admission à partir du CE1 : bulletins scolaires de l'année en cours et bulletins scolaires de l'année antérieure
- ◆ En cas de séparation des parents: copie du jugement de divorce ou décision de justice précisant la résidence habituelle de l'enfant chez le parent signataire de la demande.
- ◆ En cas de séparation des parents, attestation légalisée de l'autre parent autorisant la scolarisation de son enfant dans un établissement français au Maroc.
- ◆ Pour les primo-arrivants uniquement, raisons de l'installation au Maroc (justificatifs professionnels, déclaration sur l'honneur...)